

Transferts de postes entre Orange SA et OCD SA Le retour des mobilités forcées à Orange !

Un projet mené avec « fair play »

Judi 24 novembre 2021, la direction a présenté, en information/consultation au CSEE de SCE, un « projet de transferts vers OCD SAS de l'activité de sécurité managée de CSO/ESC et de transfert conventionnel des salariés OrangeS.A. affectés à cette activité et aux activités commerciales et marketing de OCD vers OrangeCyberdefensesS.A.S ». L'avis définitif¹ du CSEE de SCE sera rendu au CSEE du 26 février 2022 sans que la direction n'ait (malgré une pétition signée par plus de 650 collègues et des rassemblements de salariés ayant physiquement ou virtuellement rassemblés des centaines de salariés : 100 et 240 lors des 2 coopnets et une centaine lors d'un rassemblement à Cesson) modifié de quelque manière que ce soit son projet délétère.

Ce « projet » ordonne le **transfert de 98 contrats de travail des salariés entre Orange SA et OCD SA**. Les transferts se feraient sur le « **principe du volontariat** » avec pour première proposition de ne conserver que le salaire de base et l'ancienneté... Un point c'est tout !

La direction veut passer en force

Lors de ce CSE il a été montré que le volontariat présenté par la direction était contraint. En effet, **le salarié qui refuserait le transfert de son contrat perdrait son poste**. Le poste de travail est supprimé au sein de SCE et recréé chez OBS SA. Le salarié doit être « volontaire » s'il veut conserver **et son poste et son lieu de travail**. **Le salarié qui refuserait l'arnaque se retrouverait de facto en mobilité forcée**.

Nous avons exprimé nos doutes sur la capacité d'Orange à trouver un poste localement pour chaque salarié (88 salariés de Cesson-Sévigné son concernés) si la plupart refusent de se faire tondre. En effet **ce n'est pas le seul projet** de transfert de salariés (maison mère vers des filiales) actuellement en cours. « **Orange Concession** » et « **TowerCo France** » provoquent une grande tension sur les postes disponibles.

Ce transfert s'inscrit dans un projet plus large de la direction du groupe, qui a déjà annoncé vouloir réserver un sort identique à tous les salariés de sa branche entreprise².

Un marché de dupes

La seule **perte financière potentielle en cas d'acceptation est élevée** puisque tout ce qui est plus favorable tombe (part variable, intéressement, accessoires de rémunérations, cotisation retraite, etc.). Par exemple un salarié (plutôt dans les bas salaires de SCE) perdrait plus de **7 000€ par an !** Et cela sans compter les pertes de jours de congés et autres (meilleurs accords chez OSA ...).

La CGT a **clairement exprimé son refus de voir ce « plan » se tenir**. Pour que la simplification (de la désorganisation des contrats pensée et créée par les dirigeants) puisse se faire dans de bonnes conditions, nous demandons le transfert des salariés d'OCD SA qui le souhaitent dans Orange SA.



¹ L'avis du CSEE de SCE sera probablement négatif mais n'est pas contraignant pour la direction qui n'en tiendra très probablement pas compte !

² Il est par ailleurs à noter que la direction refuse de présenter le projet HoldCo dont le transfert vers OCD n'est qu'une sous partie. OCD sera une sous-filiale de cette HoldCo elle-même filiale d'OBS SA. Une ouverture de capitale de cette holding (HoldCo) (pour un besoin de trésorerie pour verser des dividendes par exemple – situation déjà rencontré dans le groupe !) pourrait aboutir à une sortie du groupe des activités CyberSécurité et surtout des salariés qui y travaillent !

Ce que nous proposons

La ré-internalisation des filiales dans Orange SA est la seule solution socialement. Contrairement au *storytelling* de la direction, cela ne mettrait aucunement l'entreprise en danger. Stop au dumping social, la CGT demande des droits et garanties de hauts niveaux pour l'ensemble des salariés du groupe Orange.

Appel unitaire à un débrayage proposé aux salariés de la branche entreprise le jeudi 24 février : Mobilisons-nous contre les transferts au rabais vers les filiales

Jeudi 3 février une centaine de collègues ont participé à la Coopnet organisée par l'intersyndicale. Cette réunion a été l'occasion de refaire un point sur les dernières informations à propos de ce transfert de postes vers OCD SA. Les réponses données par la direction n'ont pas été jugées satisfaisantes par les participants. Nous avons donc décidé d'un débrayage à partir de 13h30 le jeudi 24 février (pendant le point au CSEE de SCE sur lequel l'avis sera rendu). Les collègues de Cesson se réuniront devant le bâtiment 15 (ARZ) où sont localisés la plupart des collègues concernés par le transfert vers OCD SA (dans cette PREMIERE ETAPE).

Pour rappel : Nous protestons contre le projet de la direction d'Orange de transférer 98 salariés vers une des filiales du groupe, dont la convention collective et les conditions sociales générales sont en régression par rapport à celles dont nous bénéficions aujourd'hui. La direction, qui parle de volontariat alors qu'il s'agit de chantage, laisse le faux choix à chaque salarié d'accepter ces régressions avec des compensations dérisoires, ou bien de se retrouver privé de poste et contraint à une mobilité dans Orange sans même la garantie d'en retrouver un dans son bassin d'emploi !

Ce transfert s'inscrit dans un projet plus large de la direction du groupe, qui a déjà annoncé vouloir réserver un sort identique à tous les salariés de sa branche entreprise.

<p style="text-align: center;">Ensemble débrayons le jeudi 24 février à partir de 13h30 Pendant la présentation du point au CSEE de SCE A l'appel de la CFDT, CGT, FO Com et SUD de SCE Pour les salariés de Cesson rdv à 13h30 devant le bâtiment 15 (ARZ) Pour les salariés des autres sites vous pouvez vous déconnecter et nous le faire savoir en envoyant un mail à : debrayage.transferts@gmail.com En précisant que vous avez participé au débrayage, cela nous permettra de faire un décompte.</p>	
---	---



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

